



SwissLife

Consignes de sécurité pour le **risque submersion marine**

✓ Pas de risque

- Renseignez-vous auprès de votre mairie sur le **risque de submersion marine** : fréquence, exposition, organisation déployée pour la gestion de la situation (alerte, accueil, etc.).
- Constituez votre **kit de sécurité***.

👁️ Soyez vigilant

- Suivez les informations sur **l'évolution de la situation météo attendue** dans les prochaines heures : radios (poste à piles) et autres médias.
- Prévoyez de mettre **vos véhicules en lieu sûr**.
- Préparez des **batardeaux** pour faire barrage à l'eau à l'emplacement des ouvertures (portes, fenêtres, etc.).
- Prévoyez des **parpaings** pour surélever votre mobilier.
- Vérifiez la **sécurité des itinéraires** à emprunter avant de vous déplacer.

⚠️ Soyez prudent

- **Évitez tout déplacement** (à pied, en voiture, etc.).
- Ne vous promenez pas sur le **littoral** ou en **zone submersible**.
- **N'allez chercher vos enfants à l'école** (ou à la crèche) que si vous y êtes invité par les chefs d'établissement ou les autorités.
- Mettez **vos véhicules en lieu sûr**, si ce n'est déjà fait, en évitant d'emprunter les zones submersibles.
- Si vous circulez, **ne vous engagez pas sur les voiries inondées** (routes, ponts, gués), et **respectez la signalisation en place**.
- Installez les **protections contre les entrées d'eau** (batardeaux) ; **fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations**, etc.
- **Surélevez vos biens** (meubles, électroménager), **arrimez les cuves**, etc.
- Vérifiez votre **kit de sécurité*** et rassemblez vos **papiers importants**.
- **Coupez les alimentations en électricité et en gaz**.
- **Mettez à l'abri les animaux, le matériel et les objets divers** susceptibles d'être submergés ou emportés.
- Maintenez **ouvertes les issues à commande électrique** à utiliser en cas d'évacuation (portail électrique, volets roulants).
- Suivez les **consignes de sécurité** diffusées par les **autorités**.

🏠 Mettez-vous en sécurité

- Conformez-vous aux **consignes de sécurité des autorités**. Rejoignez un **lieu sécurisé hors d'eau** (refuge habitation, centre d'accueil, etc.).
- N'évacuez **que sur ordre des autorités**.
- Ne traversez jamais une zone inondée, **ne descendez pas dans les sous-sols ou parkings souterrains**.
- Rejoignez le lieu sécurisé muni de votre **kit de sécurité*** et de vos **papiers importants**.
- **Évitez tout déplacement** à pied ou en voiture ; ne vous promenez pas sur le **littoral** ou en **zone submersible**.
- **N'allez pas chercher les enfants à l'école**, ni à la crèche : ils y sont en sécurité.

🏠 Restez en sécurité

- **Restez confiné** dans le **lieu sécurisé** (étages, centre d'accueil, etc.).
- Informez-vous de **l'évolution de la situation** (radio de proximité).

🕒 Retour à la normale

- **Informez au plus tôt la mairie de votre situation**, et prenez connaissance des **dispositifs d'aide** mis en place.
- Ne rétablissez l'électricité que **si l'installation est sèche**.
- Faites **l'inventaire des dégâts**, prenez des photos des dommages.
- Si un sinistre est survenu, déclarez-le **au plus tôt à votre assureur**.
- **Aérez et désinfectez** les pièces. **Chauffez** votre domicile.
- Proposez votre aide en mairie pour le **rétablissement de la situation sur la commune**.

* Kit de sécurité = lampe torche, radio à piles, piles de rechange, médicaments indispensables, 1 ou 2 couvertures, vêtements, 1 ou 2 bouteilles d'eau.